Image not found or type unknown

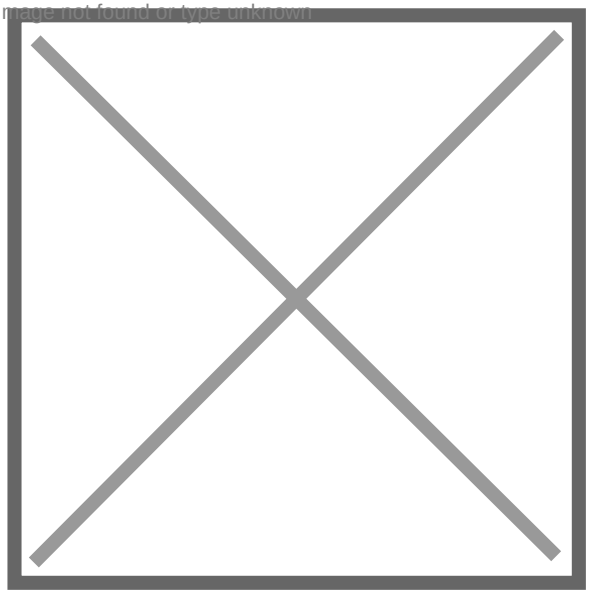

Changement d'avocat en cours de procedure prudh'oms

Par **isaure**, le **13/02/2013** à **12:28**

bonjour

Ce matin le conseil des prud'hommes devait rendre ses conclusions . Mon avocat ne s'est pas presenté. Est ce préjudiciable ? quelles peuvent être les consequences ?

Je pense que la procedure en appel sera obligatoire puis je changer d'avocat pour aller en appel ?

merci

Par **DSO**, le **14/02/2013** à **20:23**

Bonjour,

Il n'y a absolument aucune obligation d'être présent le jour du rendu de justice.

Il suffit de téléphoner pour avoir le résultat du jugement. Ce jugement vous sera également notifié par courrier RAR.

Si vous n’êtes pas satisfait de votre avocat, vous pouvez en changer.

Cordialement,

DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés